

ne pourront être représentés, dans aucun cas, comme des points convenus, non-plus que le Mémoire du mois de Mars dernier, relativement à l'*uti possidetis*.

1°. Le Roi consent de céder le Canada à l'Angleterre dans la forme la plus étendue, énoncée dans le Mémoire de propositions; mais Sa Majesté ne se départira pas des conditions qu'elle a mises dans ledit Mémoire relativement à la Religion Catholique, & à la faculté, facilité & liberté pour l'émigration des anciens sujets du Roi. Quant à la pêche dans le Golfe Saint-Laurent, le Roi entend maintenir le droit immémorial qu'ont ses sujets de pêcher dans ledit Golfe, & la liberté de sécher sur les côtes de l'Isle de Terre-neuve, telle qu'elle est convenue par le Traité d'Utrecht. Comme ce droit seroit illusoire si les Vaisseaux François n'avoient pas un abri appartenant à la France dans le Golfe, le Roi avoit proposé au Roi de la Grande-Bretagne la restitution de l'Isle du Cap-Breton; il propose de nouveau ou cette Isle, ou celle de Saint-Jean, ou tel autre Port, sans fortification, dans le golfe, ou à portée du golfe, qui puisse servir d'abri aux François, & conserver à la France la liberté de la pêche, dont Sa Majesté n'a pas intention de se départir.

2. Le Roi n'a dit nulle part, dans son Mémoire de propositions, que tout ce qui n'étoit pas Canada étoit Louisiane; on n'imagine pas même comment pareille assertion auroit pu être avancée. La France demandé au contraire que les Nations intermédiaires entre le Canada & la Louisiane, ainsi qu'entre la Virginie & la Louisiane, soient regardées comme des Nations neutres, indépendantes de la domination des deux Couronnes, & servent de barrières entre-elles. Si le Ministère Anglois avoit voulu écouter les instructions de Mr. de Bussy sur cet objet, il auroit vu que la France convenoit de la proposition de l'Angleterre.

3. L'on n'a pas répondu en Angleterre au raisonnement simple, que si le Sénégal ne peut être possédé sûrement sans Gorée, l'Angleterre ne fera pas un grand sacrifice en gardant Gorée, de restituer le Sénégal à la France. Sur cet article Mr. Stanley a dit au Duc de Choiseul qu'il pourroit y avoir des arrangements.